



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

**PROEJT : CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES
AVIAIRES (CERSA)**

Financement : IDA 5424-TG

**AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES EXERCICES 2018
DU PROJET**

RAPPORT FINAL

Juillet 2019

Consultant

Valéry Pierre Tonakpon MEVO

Spécialiste Principal en Passation de Marchés

Tél (229) 95 05 85 88/97 75 75 12

Email : mevovalery@yahoo.fr

Table des matières

Définition des sigles	3
Résumé	4
I- INTRODUCTION	7
1.1 Contexte et justification	7
1.2 Objectifs de l'audit	7
1.3 Résultats attendus	8
1.4- Méthodologie	8
1.4.1- Préparation de la mission	8
1.4.2- Déroulement in situ de la mission	9
1.4.3- Elaboration du rapport	9
1.4.4- Normes, Procédés de l'audit et documents de référence	9
1.4.5 Echantillonnage	9
1.4.6 Envergure de l'audit	10
BASE DES OPINIONS DE L'AUDITEUR	10
2.1 Au niveau de la Conformité et Respect des Procédures de Passation de Marchés :	10
2.2 Niveau de mise en œuvre des plans de passation de marchés	11
2.3 Au niveau du délai de passation de marché	11
2.4 Niveau de mise en œuvre des recommandations	13
3- RESULTATS OBTENUS	14
3.1 Echantillonnage	14
3.2 Résumé des opinions de l'Auditeur	15
3.3- Conformité et Respect des procédures de Passation de Marchés	16
3.4 Niveau de Mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés	20
3. Délai de passation de Marchés	21
3.6 Performance globale en Passation de Marchés de la CRSA	23
3.7 Niveau de Mise en Œuvre des recommandations des audits passés	23
3.8 Qualité de l'archivage	24
IV. RECOMMANDATIONS	24
V CONCLUSION	25
VI. ANNEXES	26
Annexe 1 : Termes de Référence de la Mission	26
Annexe 2 : Marchés passés durant la Période	30
Annexe 3 : Marchés passés en revue durant la Mission	32
Annexe 4 : Fiches de revue des Marchés	33

Définition des sigles

AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BQ	Bonne Qualité
CCMP	Commission de Contrôle des Marchés Publics
CPMP	Commission de Passation des Marchés Publics
CERSA	Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DC	Demande de Cotations
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DP	Demande de Propositions
DRPM	Délai Reasonnable de Passation de Marchés
DRePM	Délai Réel de Passation de Marchés
ED	Entente Directe
I	Insatisfaisant
MI	Modérément Insatisfaisant
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics
PTF	Partenaire Technique et Financier
SCBD	Sélection dans le cadre d'un Budget Déterminé
SPM	Spécialiste en Passation de Marchés
SFQC	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SPBP	Sélection au Plus Bas Prix
TDR	Termes de Référence
TI	Très Insatisfaisant

Résumé

L'Unité de Gestion de la CERSA dans le cadre de son obligation en matière de gestion fiduciaire, a commandité un audit indépendant des marchés passés pour l'exercice budgétaire 2018 .

La mission d'audit avait pour objectif principal de s'assurer du respect des dispositions et procédures des directives de la Banque mondiale dans le cadre de la passation du Projet et par le code des marchés publics pour le compte de l'exercice budgétaire 2018. Il s'agit spécifiquement de :

- la conformité des procédures aux exigences normatives ;
- la performance du système de passation des marchés publics mis en œuvre ; et
- le niveau de mise en œuvre des recommandations des audits passés le cas échéant.

Les résultats attendus se présentent comme suit :

Formuler une opinion et des recommandations sur :

- le niveau d'exécution des plans de passation de marché et la performance de la passation des marchés ;
- le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- les cas de non-conformités ;
- le traitement des recours gracieux et des recours contentieux ;
- l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement ;
- les situations d'attribution de marchés passés par attente directe ;
- les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation ;
- la qualité du classement ;
- le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents

Normes

Les travaux ont été conduits suivant les Directives de passation de marchés de la Banque Mondiale et la loi décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des Marchés Publics et Délégations de Service

La méthodologie utilisée est celle qu'utilise la Banque Mondiale dans le cadre de ses revues à postériori. Les indicateurs, les appréciations et les fiches d'examen des marchés utilisés par la Banque Mondiale ont été adaptés tenant compte des objectifs et des résultats attendus de la mission.

Echantillonnage

Conformément aux termes de référence, un échantillonnage représentatif a été fait en y incluant les trois achats de plus grande valeur. Cet échantillonnage a été confectionné de manière à ce qu'il soit significatif et garantisse la représentativité par nature de dépense. Ainsi les taux de revue ci-après ont été effectués.

- Taux global de revue physique : 35,29%
- Taux global de revue financier :44,13%.

La répartition par méthode de passation de marchés se présente comme suit :

N°	Désignation	Nombre marchés passés durant la période	Montant marchés passés durant la période (FCFA) TTC	Nombre de marchés passés en revue	Montant Marchés passé en revue (FCFA)	Taux de revue physique (%)	Taux de revue financier
1	AOI	02	326 477 549	1	214 047 825	50	65,56
2	AON	07	445 558 556	2	124 079 600	28,57	27,85
3	DC	08	42 062 484	3	21 102 014	37,50	50,17
	Total	17	814 098 589	6	359 229 439		

Envergure de l'audit

La mission d'audit couvre l'exercice 2018.

Les principaux résultats obtenus se présentent comme suit :

Résultat1 : Respect et Conformité des Procédures de Passation de Marchés

Les procédures de passation de marchés sont globalement respectées et le critère a été évalué satisfaisant sur la période de l'audit. Le taux de conformité des consultations revues est de 100% . La mise en œuvre des procédures de passation de marchés est globalement transparente, libre et équitable.

Les observations non majeures de non-conformité à la réglementation constatée se présentent comme suit :

- ✓ la prévision de critères de qualification faibles pour la sélection de prestataires de capacités satisfaisantes pour l'exécution des marchés
- ✓ des spécifications techniques nécessitant des améliorations sur la prévision des performances
- ✓ la comparaison des offres faite sur la base des montants TTC au lieu des montants HT
- ✓ le non respect du délai de fourniture de la garantie de bonne exécution
- ✓ l'absence de preuve de restitution des garanties des soumissionnaires
- ✓ la non publication des résultats des DC
- ✓ la demande de pièces administratives des prestataires lors des DC
- ✓ des rapports d'évaluation non détaillés ne présentant pas comment les critères de qualification ont été respectés par les attributaires ;
- ✓ de grand retard lors de l'exécution des marchés ;
- ✓ une planification non cohérente de l'ensemble des activités du Projet entraînant des retards énormes dans l'exécution des marchés

Résultat 2 : Niveau de Mise en Œuvre des PPM

Le niveau d'exécution physique du PPMP est d'environ de 82% sur la période couverte par l'audit et a été évalué satisfaisant. Les méthodes moins compétitives à savoir les demandes de cotations et autres représentent environ 32% du PPM et 43,75% des marchés exécutés

Résultat 3 : Délai de mise en œuvre des procédures de passation de marchés.

Le délai de mise en œuvre des processus de passation de marchés a été évalué modérément insatisfaisant avec parfois des taux de dépassement des délais raisonnables de l'ordre de 100%. Ces longs délais de passation sont souvent liés aux retards observés au niveau de l'évaluation des offres et de la signature des marchés.

Résultat 4 : Niveau de mise en œuvre des recommandations des audits passés

Le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'audit des marchés de l'exercice 2017 est d'environ 33% est évalué insatisfaisant, dû à un non suivi de leur mise en œuvre.

Résultat 5 : Performance globale en passation de marchés de CERSA

Elle a été évaluée globalement modérément performante. Elle résulte du niveau de satisfaction de l'ensemble des trois indicateurs évalués ci-dessus à savoir :

- ✓ la conformité et le respect des procédures de passation de marchés évaluée satisfaisante;
- ✓ le niveau de mise en œuvre physique des PPMP évalué satisfaisant; et
- ✓ le délai de mise en œuvre des procédures de passation de marchés évalué modérément non satisfaisant.

Les principales recommandations faites par la mission sont les suivantes :

1. prévoir au niveau des spécifications techniques, des performances à intervalle au lieu des valeurs fixes;
2. Prévoir des critères de qualification de niveau satisfaisant en vue de sélectionner des prestataires de capacité acceptable pour l'exécution des marchés
3. Vérifier les critères de qualification uniquement pour les soumissionnaires évalués moins disant
4. Respecter les critères de comparaison des offres prévues au DAO
5. Fournir dans les rapports d'évaluation, les détails du respect des critères de qualification par les attributaires ;
6. Faire respecter les délais de fourniture des garanties de bonne exécution par les attributaires ;
7. Vérifier la conformité et la validité des pièces administratives des prestataires avant leur consultation lors des DC
8. Publier périodiquement les résultats des DC
9. Restituer les garanties d'offres aux soumissionnaires
10. Assurer une planification cohérente de l'ensemble des activités du Projet afin d'éviter les retards dans l'exécution des marchés
11. Sensibiliser les acteurs pour le respect des délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation de marchés
12. Appliquer les pénalités de retard en cas de non-respect des délais par les titulaires de marchés ;
13. Elaborer un plan de mise en œuvre des recommandations

I- INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification

Le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Projet : Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche-développement et l'appui conseil et une valorisation des acquis dans la filière avicole. Le CERSA permettra de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole. Conformément au mécanisme de décaissement du Projet, un audit de la passation des marchés doit être exécuté chaque année en vue de procéder au contrôle et au respect de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et délégations de service public.

C'est donc dans ce cadre que cette mission d'audit de l'exercice 2018 est exécutée et fait l'objet du présent rapport.

1.2 Objectifs de l'audit

L'objectif principal de la mission est de s'assurer du respect des dispositions et procédures édictées par les directives de la Banque mondiale et du codes des marchés publics dans le cadre des marchés passés pour le compte de l'exercice budgétaire 2018 .

De façon spécifique, il s'agira de :

- examiner les procédures de passation des marchés sur la base d'un échantillon représentatif de marchés exécutés choisi indépendamment par le consultant. L'échantillon doit inclure les trois achats de plus grand valeur;
- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le PPM approuvé par la Banque Mondiale et l'entité national en charge d'appobation du PPM;
- vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public et des directives de la Banque mondiale ;
- procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics ;
- dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- évaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles;
- examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- évaluer la qualité du classement ;

- Identifier et rapporter les indications possible de fraude et corruption ;
- évaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés
- formuler des recommandations d'amélioration.

1.3 Résultats attendus

-Formuler une opinion et des recommandations sur :

- le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- les cas de non-conformités ;
- le traitement des recours gracieux et des recours contentieux ;
- l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement ;
- les situations d'attribution de marchés passés par attente directe ;
- les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation ;
- le niveau d'exécution des plans de passation de marché et la performance de la passation des marchés
- la qualité du classement ;
- le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents.

1.4- Méthodologie

1.4.1- Préparation de la mission

Suite à la signature du Contrat, des échanges téléphoniques et électroniques ont été effectués avec les autorités du CERSA sur les objectifs de la mission, sa méthodologie d'exécution, les travaux préparatoires, les documents attendus pour la mise en œuvre, les attentes de chaque partie et les contraintes liées au démarrage et à la bonne réussite de la mission. Ainsi un accent particulier a été mis sur la liste des marchés exécutés au cours de l'année budgétaire 2108. L'ensemble des documents que nous avons requis devant être mis à notre disposition sont les suivants :

- la liste complète de tous les marchés passés en 2018 ;
- le plan de passation de marchés de l'année 2018 approuvé par les autorités compétentes ;
- l'ensemble des documents relatifs à la passation de chaque marché à rassembler et garder in situ ;
- les arrêtés de mise en place des organes de passation de marchés et de nomination de ces membres durant la période de 2018
- les rapports des audits passés sur la passation et le contrôle des marchés le cas échéant
- tout autre document utile à l'exécution de la mission

Il a été procédé ensuite à:

- la finalisation de la méthodologie d'exécution de la mission
- au recueil et à l'analyse de la documentation ;
- l'échantillonnage des marchés et le planning de la revue des marchés in situ.

1.4.2- Déroulement in situ de la mission

L'exécution de la mission in situ a consisté aux revues procédurale et physique des marchés échantillonnés au niveau du CERSA. Ces revues des marchés ont porté sur :

Revue procédurale

- leur existence dans le PPM approuvé ;
- la conformité de leur publicité ;
- la qualité des dossiers de consultation ;
- la conformité de séances d'ouverture des offres ;
- la qualité et la conformité de l'évaluation des offres
- la qualité des rapports d'évaluation ;
- la qualité et l'exhaustivité des marchés
- le traitement des plaintes ;
- le respect des obligations contractuelles.

Revue physique :

- l'effectivité de la réalisation des marchés ;
- la conformité de l'objet des marchés par rapport aux réalisations ;
- la conformité technique des marchés ;
- la qualité des produits des marchés ; et
- la fonctionnalité actuelle des objets des marchés.

Ces revues ont été achevées sur le terrain par un debriefing qui a consisté à la présentation a chaud des premiers constats et observations à l'équipe du Projet.

1.4.3- Elaboration du rapport

L'élaboration du rapport a consisté à la finalisation et l'analyse des fiches individuelles de revue des marchés ; et la présentation des principaux observations, résultats et recommandations en conformité aux TDRs.

1.4.4- Normes, Procédés de l'audit et documents de référence

Les travaux ont été conduits suivant les Directives de passation de marchés de la Banque Mondiale et la loi décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des Marchés Publics et Délégations de Service

Les procédés et documents de l'audit ont été conçus sur la base de ceux adoptés par la Banque Mondiale pour la revue a posteriori des marchés passés sur les projets qu'elle finance. Les indicateurs, les appréciations et les fiches d'examen des marchés utilisés par la Banque Mondiale ont été adaptés tenant compte des objectifs et des résultats attendus de la mission.

Les procédés de vérification requis tels que l'inspection des documents, l'enquête, l'observation et le recoupement, ainsi que les procédés de corroboration tels que l'examen physique, analytique et la confirmation auprès de tiers ont été aussi mis en œuvre.

1.4.5 Echantillonnage

Conformément aux termes de référence, un échantillonnage représentatif a été fait en y incluant les trois achats de plus grande valeur

Cet échantillonnage a été confectionné de manière à ce qu'il soit significatif et garantisse la représentativité par nature de dépense.

1.4.6 Envergure de l'audit

La mission d'audit a couvert l'exercice budgétaire 2018

Le présent rapport sanctionnant cette mission, outre cette partie introductive, comporte trois parties :

- La partie 1 est relative aux bases des opinions de l'auditeur ;
- La partie 2 présente les résultats obtenus par structure auditée ; et
- La partie 3 porte sur les annexes.

BASE DES OPINIONS DE L'AUDITEUR

Les opinions de l'auditeur ont été formulées sur la base de l'appréciation des indicateurs ci-dessous, après analyse et évaluation (i) des données issues de la revue des marchés échantillonnés, (ii) de la revue physique des marchés échantillonnés et (iii) de l'état de la mise en œuvre des recommandations des audits passés.

2.1 Au niveau de la Conformité et Respect des Procédures de Passation de Marchés :

Les indicateurs ci-après ont été évalués :

- la Conformité de l'entité de passation des marchés par rapport aux dispositions des directives de la Banque et du Code des Marchés Publics et Délégation des Services Publics ;
- l'existence d'un plan de passation de marchés approuvé par les structures compétentes ;
- l'inclusion ou non des marchés passés dans le plan de passation de marchés approuvés ;
- le respect des exigences d'une méthode de passation des marchés lors de la mise en œuvre de la procédure (existence de DAO ou DP et leur qualité, publication, conformité de l'Evaluation et de l'attribution par rapport au dossier, qualité du rapport d'évaluation, avis de non objection) ;
- la qualité de traitement des plaintes ;
- l'obtention des approbations requises ;
- la qualité et l'exhaustivité du contenu des marchés ;
- la pertinence et la conformité des avenants ;
- l'existence et la conformité des garanties requises (garantie de bonne exécution, garantie d'avance de démarrage) ;
- la conformité des modalités de paiement par rapport aux marchés ;
- le respect des délais de paiement des contractants ;
- le respect ou non des délais d'exécution et les actions engagées envers les fournisseurs en cas de non respect ; et
- La conformité des biens, travaux et services par rapport aux marchés

Une opinion globale du respect des procédures de passation des marchés de chaque entité a été formulée en considération du niveau d'appréciation de l'ensemble de ces indicateurs.

Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

- TS: Très Satisfaisant
- S : Satisfaisant
- MS: Modérément satisfaisant
- MI : Modérément insatisfaisant
- I : Insatisfaisant
- TI : Très insatisfaisant

2.2 Niveau de mise en œuvre des plans de passation de marchés

Il est formulé à partir du taux d'exécution physique des plans approuvés. Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

N°	Taux d'exécution des plans de passation de marchés	Appréciation de l'indicateur
1	90 – 100 %	Très Satisfaisant (TS)
2	70- 90%	Satisfaisant (S)
3	50-70%	Modérément Satisfaisant (MS)
4	30-50%	Modérément Insatisfaisant (MI)
5	10-30%	Insatisfaisant (I)
6	0-10%	Très Insatisfaisant (TI)

Le taux d'exécution physique de chaque procédure de passation de marchés engagée, est estimé à partir du taux cumulatif des étapes exécutées au niveau de la procédure.

2.3 Au niveau du délai de passation de marché

Les délais raisonnables pour la passation des marchés (DRPM) par les différentes méthodes ont été calculés sur la base des différentes étapes desdites méthodes et de leurs délais raisonnables requis. Ainsi, une comparaison de ces délais avec les délais réels de passation de marchés (DRePM) a été faite et une appréciation a été formulée comme suit :

N°	Comparaison des délais de passation de marché	Appréciation de l'indicateur
1	DRePM <= DRPM	Très Satisfaisant (TS)
2	DRePM supérieur au maximum de 10% au DRMP	Satisfaisant
3	DRePM supérieur au maximum de 10% et inférieur à 20% du DRPM	Modérément satisfaisant (MS)
4	DRePM supérieur au maximum de 20% et inférieur à 30% du DRPM	Modérément Insatisfaisant (MI)
5	DRePM supérieur au maximum de 30% et inférieur à 50 % du DRPM	Insatisfaisant (I)
6	DRePM supérieur à 50 % du DRPM	Très Insatisfaisant

Les délais raisonnables de passation de marchés estimés pour chaque méthode de passation de marchés se présentent comme suit :

Demande de Cotations (DC)

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape le cas échéant (jours calendaires)
1	Elaboration de la demande de cotation	PM
2	Avis de non objection	7
3	Lancement de la consultation	2*
4	Réception et ouverture des offres	15
5	Evaluation des offres	7*
6	Avis de non objection	7
7	Préparation et signature du contrat	23 ou 44
DRPM Total		<ul style="list-style-type: none"> • 61 sans approbation MEF • 82 avec approbation MEF

* = délai estimé raisonnable à défaut d'un délai réglementaire à l'étape

Appel d'offres National (AON)

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape (jours calendaires)
1	Elaboration du DAO	PM
2	Avis DNCMP/CCMP	15
3	Avis de non objection des PTF	15*
4	Lancement de l'appel d'offres	5*
5	Réception et ouverture des offres	30
6	Evaluation des offres et élaboration du rapport	30
7	Avis DNCMP/CCMP	15
8	Avis de non objection PTF	15*
9	Délai de recours (article 62 du CMP)	21
10	Préparation du marché	2*
11	Avis DNCMP	15
12	Signature du contrat	44
DRPM Total		<ul style="list-style-type: none"> • 207 avec avis PTF¹ ; • 177 sans avis PTF

* = délai estimé raisonnable à défaut d'un délai réglementaire à l'étape

¹ Partenaire technique et Financier (Bailleurs de fonds)

Appel d'offres Communautaire ou International (AOI)

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape (jours calendaires)
1	Elaboration du DAO	PM
2	Avis DNCMP	15
3	Avis de non objection des PTF	15*
4	Lancement de l'appel d'offres	5*
5	Réception et ouverture des offres	45
6	Evaluation des offres et élaboration du rapport	30
7	Avis DNCMP	15
8	Avis de non objection des PTF	15*
9	Délai de recours (article 62 du CMP)	21
10	Préparation du marché	2*
11	Avis DNCMP	15
12	Approbation du marché	44
DRPM Total		<ul style="list-style-type: none">• 222 avec avis PTF ;• 192 sans avis PTF

* = délai estimé raisonnable à défaut d'un délai réglementaire à l'étape

2.4 Niveau de mise en œuvre des recommandations

Il est formulé à partir du taux d'exécution physique des recommandations exécutées. Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

N°	Taux de mise en œuvre des recommandations	Appréciation de l'indicateur
1	90 – 100 %	Très Satisfaisant (TS)
2	70- 90%	Satisfaisant (S)
3	50-70%	Modérément Satisfaisant (MS)
4	30-50%	Modérément Insatisfaisant (MI)
5	10-30%	Insatisfaisant (I)
6	0-10%	Très Insatisfaisant (TI)

3- RESULTATS OBTENUS

3.1 Echantillonnage

Au titre de l'année 2018, le Centre a présenté à la mission, l'exécution de dix-sept (17) consultations de fournitures et service non intellectuel, hormis le renouvellement des contrats de cinq (05) personnels de l'équipe d'exécution. Seules les dix-sept consultations ont été considérées dans le cadre de cette mission. Les taux de revue se présentent comme suit :

N°	Désignation	Nombre marchés passés durant la période	Montant marchés passés durant la période (FCFA) TTC	Nombre de marchés passés en revue	Montant Marchés passé en revue (FCFA)
1	Travaux	0	0	0	0
2	Fournitures et Services Non Consultant	17	814 098 589	6	359 229 439
3	Services de Consultant	0	0	0	0
	Total	17	814 098 589	6	359 229 439
	Taux de Revue (%)			35,29	44,13

La présentation de cet échantillonnage par les différentes méthodes utilisées se présente comme suit :

N°	Désignation	Nombre marchés passés durant la période	Montant marchés passés durant la période (FCFA) TTC	Nombre de marchés passés en revue	Montant Marchés passé en revue (FCFA)	Taux de revue physique (%)	Taux de revue financier
1	AOI	02	326 477 549	1	214 047 825	50	65,56
2	AON	07	445 558 556	2	124 079 600	28,57	27,85
3	DC	08	42 062 484	3	21 102 014	37,50	50,17
	Total	17	814 098 589	6	359 229 439		

3.2 Résumé des opinions de l'Auditeur

N°	Désignation	Opinions
01	Respect et Conformité des procédures de passation de marchés	Satisfaisant
02	Niveau de Mise en œuvre du plan de passation de marchés	Satisfaisant
03	Délai de passation de marchés	Modérément Insatisfaisant
Performance globale du CERSA		Modérément Performante

3.3- Conformité et Respect des procédures de Passation de Marchés

N°	Indicateurs	Résultats et Commentaires	Appréciation
1	Conformité de l'entité de passation des marchés par rapport par rapport à la réglementation et aux documents du projet	L'Unité de Gestion du CERSA avec l'appui de la PRMP de l'Université de Lomé a conduit tous les processus de passation des marchés présentés à la mission d'audit.	S
2	Existence d'un plan de passation de marchés approuvé par les structures compétentes	<i>Le plan de passation de marchés de l'exercice existe et a été approuvé par les organes compétents. La qualité du plan est globalement satisfaisante hormis les intitulés d'être plus concis</i>	S
3	Les Marchés passés sont ils contenus dans le plan de passation de marchés	Oui l'ensemble des marchés passés présentés à la mission sont contenus dans le PPM approuvé	S
4	Processus de passation de marché		
4.1	Documents d'appel d'offres	<p>Les documents d'appel d'offres sont de qualité globalement satisfaisante mais nécessitent quelques améliorations. On note :</p> <p><u>Au niveau des DAO</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La suppression de la clause IS 14.8 relative à la nature du prix à indiquer pour chaque article en relation avec sa quantité requise, pertinente au niveau de DPAO pour l'objet des appels d'offres • La présence de clauses contradictoire relatives à l'évaluation des offres en rapport avec les articles non mentionnés dans le bordereau des prix • l'indication de plusieurs critères de performance en quantité ou nombre fixe au lieu d'un minimum ou maximum au niveau des spécifications techniques • la prévision de fournir des offres en devises pour les appels d'offres nationaux au lieu uniquement de la monnaie locale • la prévision de règlement de litige par une institution internationale pour les soumissionnaires étrangers pour les appels d'offres nationaux au lieu uniquement d'une institution nationale • la prévision de critère de qualification de niveau faible pour la sélection d'attributaire de capacité satisfaisante pour l'exécution des marchés <p><u>Au niveau des Demandes de Cotations</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • la prévision de pièces administratives qui devrait être requises avant l'établissement de la liste des sociétés à consulter • le manque parfois de précision au niveau des unités des articles à acquérir 	MS
4.2	Publication et gestion du processus de préparation des offres et de dépôt des offres	Il existe les preuves de publication des offres en conformité aux procédures. Les délais de préparation sont en général conformes aux procédures même si au niveau des DC, on a noté un cas de délai inférieur non conforme	S

4.3	Ouverture des offres	Les procédures d'ouverture des offres sont conformes aux procédures. Les PV sont de qualité globalement satisfaisante	S
4.4	Evaluation/Attribution	L'évaluation des offres est en général de bonne qualité mais on noté : La vérification des critères de qualification pour l'ensemble des soumissionnaires dont les offres sont évalués conformes pour l'essentiel aux critères des DAO au lieu de l'être uniquement pour le soumissionnaire évalué le moins disant. La comparaison des offres faite sur la base des montants TTC au lieu des montants HT en conformité aux prescriptions des DAO La qualité des rapports nécessite des améliorations car ils ne montrent pas comment les critères de qualification sont respectés par les attributaires. Il est indiqué uniquement conforme pour l'ensemble des critères prévus.	MS
4.5	Avis de non objection	Les avis des organes de contrôle sont en général obtenus.	S
4.6	Publication des résultats des appels d'offres	Oui les résultats des AO sont publiés. Mais Aucune preuve de publication des résultats des DC	MS
5	Qualité de traitement des plaintes	Une plainte seule a été reçue et est relative à la sélection de l'auditeur des marchés. Elle a été résolue de manière globalement satisfaisante	S
6	Restitution des garanties de soumission aux soumissionnaires non retenus	Il n'existe aucune preuve de restitution des garanties aux soumissionnaires	I
7	Qualité et exhaustivité du Contenu des marchés	Les contrats sont globalement de bonne qualité. Mais on noté pour un contrat, la signature d'une tranche conditionnelle et d'une tranche ferme du au dépassement du montant prévu au PPM du marché. Mais étant donné que le financement est disponible au niveau de la Banque, un avis devrait simplement demander auprès de la Banque sur un PTA actualisé tenant compte de ce montant. Ainsi le marché serait signé sur la base du montant total ferme	S
8	Enregistrement des Contrats	Oui, les contrats sont enregistrés aux impôts en conformité à al réglementation	S
9	Gestion du Contrat		
9.1	Existence des garanties requises	Les garanties sont fournies, mais les garanties de bonne exécution sont fournies très en retard par rapport aux procédures et après signature des marchés ; alors qu'elles devraient l'être au plus tard vingt-huit (28) après notification de l'attribution provisoire. On note parfois plus six (06) de retard par rapport aux délais réglementaires.	I
9.2	Conformité des modalités de paiement par rapport aux marchés et niveau de paiement	Les modalités de paiement sont respectées et les paiements sont bien conformes par rapport aux taux d'exécution physique.	S

9.3	Respect des délais de livraison et actions engagées envers les fournisseurs.	L'exécution des contrats a connu en général de très grands retards sans actions concrètes de la part du CERSA et sans application des pénalités de retard. Ces retards sont parfois dûs d'une part à la non disponibilité de l'infrastructure devant recevoir les équipements à installer, donc problème d'une planification globale de l'exécution des activités du projet ; et d'autre part aux retard dus aux titulaires	I
9.4	Respect des délais de paiement des contractants	Les délais de paiement sont globalement respectés, même si l'on noté parfois de légers dépassement des quinze (15) jours raisonnables prévus par les textes	S
9.5	Pertinence et conformité des avenants	Aucun avenant n'a été signé sur les marchés passés	Sans objet
9.6	Conformité et qualité des biens et infrastructures	N'a pu être vraiment apprécié. Les PV de réception de la livraison des équipements élaborés sont vraiment laconiques et n'indiquent pas la nature et le type de matériel livré, et réfèrent ni à la conformité des spécifications techniques et les quantités par rapport au marché. Suite à l'inspection des matériels livrés sur site, ils soient encore emballés, soient en cours d'installation. r	N'a pu être apprécié
Conclusion globale sur le respect des procédures		Satisfaisant	

Six (06) consultations ont été revues lors de la mission et toutes évaluées conformes pour l'essentiel. Les éléments de non-conformité non majeures relevés au niveau ces marchés se présentent comme suit :

N°	Intitulé de la consultation	Conclusion de la revue	Eléments majeurs de non-conformité
01	Fourniture et Installation d'Equipements Zootechniques et Physiologiques pour l'Aménagement de l'Unité Expérimentale du CERSA Marchés N° 00182/2018/AOO/UL/F/IDA et N° 00183/2018/AOO/UL/F/IDA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comparaison des offres faite sur la base des montants TTC au lieu des montants HT ✓ Spécifications techniques nécessitant des améliorations sur la prévision des performances ✓ Non respect du délai de fourniture de la garantie de bonne exécution ✓ Retard énorme dans l'exécution du marché
02	Fourniture et Installation de Centrifugeuses de grande vietsse et accessoires et pièces de rechange au profit du CERSA N° 0061/2018/AOO/UL/F/IDA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comparaison des offres faite sur la base des montants TTC au lieu des montants HT ✓ Spécifications techniques nécessitant des améliorations sur la prévision des performances ✓ Non respect du délai de fourniture de la garantie de bonne exécution ✓ Retard dans l'exécution du

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ PV laconique n'indiquant pas la nature et le type de matériel livré et ne référant ni à la conformité des spécifications techniques ni aux quantités prévues au marché
03	Mise en place d'une centrale solaire de 46,8 KWC au profit du CERSA N° 00500/2018/AOO/UL/F/IDA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faible critère de qualification financier ✓ Non respect du délai de fourniture de la garantie de bonne exécution - Signature de marché en tranche conditionnelle et ferme du au dépassement du montant prévu au PPM du marché ✓ Retard dans l'exécution du marché
04	Lettre de Commande N° 0014/2018/CR/UL/F/IDA Fourniture de bureau Lettre de Commande N° 0015/2018/CR/UL/F/IDA : Consommables et matériels micro informatiques	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévision de pièces administratives ✓ Retard de livraison ✓ PV laconique n'indiquant pas la nature et le type de matériel livré et ne référant ni à la conformité des spécifications techniques ni aux quantités prévues au marché
05	00002/2018/DP/UL-CERSA/S/IDA, Maintenance, Entretien et réparation du Matériel et Logiciels Informatiques	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévision de pièces administratives Court délai de préparation des offres
	N° 00009/2018/CR/UL/F/IDA Mise en place d'une Unité de Production de Rovende au profit du CERSA	Conforme pour l'essentiel aux procédures	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévision de pièces administratives ✓ PV laconique n'indiquant pas la nature et le type de matériel livré et ne référant ni à la conformité des spécifications techniques ni aux quantités prévues au marché

Tableau d'évaluation des risques

N°	Etape du Processus de Passation ou de Gestion du Marché	Niveau de risque	Code
1	Existence, qualité et respect du PPM	Faible	●
2	Qualité des dossiers de consultation	Modéré	●
3	Publication des avis de consultation	Faible	●
4	Gestion du processus de préparation des offres	Faible	●
5	Ouverture et évaluation des offres	Modéré	●
6	Qualité et exhaustivité des Contrats	Faible	●
7	Publication des résultats	Modéré	●
8	Exécution des marchés	Elevé	●
9	Conformité et délai de paiement	Faible	●
10	Liberté de la concurrence et équité	Faible	●
11	Respect des dispositions relatives à la corruption	Faible	●
12	Qualité de l'archivage	Faible	●

3.4 Niveau de Mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés

Le plan de passation de marchés 2018 est composé de vingt-sept (27) consultations dont vingt-deux (22) de fournitures et services non consultant et cinq (05) de service consultant. Vingt et deux (22) consultations ont été exécutées au total. Le taux d'exécution physique est donc de 81,78% et **est donc évalué satisfaisant**.

Marchés passés par gré à gré

- Suivant la liste des marchés exécutés mis à disposition de la mission se trouvant en annexe 3, les contrats des cinq (05) membres de l'unité ont été renouvelés en conformité aux procédures

Marchés passés en dessous du seuil

- Sept (07) consultations en dessous du seuil sur onze (11) prévues au PPM ont été exécutées dont trois (03) passées en revue lors de la mission. Elles ont été toutes évaluées conformes pour l'essentiel aux procédures.

3. Délai de passation de Marchés

Pour les marchés passés en revue, les délais de passation de marchés se présentent comme suit :

N ^o	Désignation	Délai réel de Passation du Marché	Délai raisonnable prévu	Taux de dépassement du DRPM (%)	Appréciation	Raison du retard
01	Fourniture et Installation d'Equipements Zootechniques et Physiologiques pour l'Aménagement de l'Unité Expérimentale du CERSA	182 jours à partir de la publication de l'avis d'appel 'offres	157 jours à partir de la publication de l'avis d'appel d'offres	16	Modérément satisfaisant	Long délai de signature du marché
02	Fourniture et Installation de Centrifugeuses de grande vitesse et accessoires et pièces de rechange au profit du CERSA N° 0061/2018/AOO/UL/F/IDA	153 jours à partir de la publication de de l'avis d'appel 'offres	142 jours à partir de la publication de l'avis d'appel d'offres	8	Satisfaisant	
03	Mise en place d'une centrale solaire de 46,8 KWC au profit du CERSA N° 00500/2018/AOO/UL/F/IDA	261 jours à partir de la publication de l'avis d'appel 'offres	142 jours à partir de la publication de l'avis d'appel d'offres	84	Très insatisfaisant	Long délai d'évaluation, des offres et de signature du marché
04	Lettre de Commande N° 0014/2018/CR/UL/F/IDA Fourniture de bureau Lettre de Commande N° 0015/2018/CR/UL/F/IDA : Consommables et matériels	114 jours à partir de la publication de la DC	52 jours à partir de la publication de la DC	220	Très insatisfaisant	Long délai d'évaluation, des offres et de signature du marché

N°	Désignation	Délai réel de Passation du Marché	Délai raisonnable prévu	Taux de dépassement du DRPM (%)	Appréciation	Raison du retard
	micro informatiques					
05	00002/2018/DP/UL-CERSA/S/IDA, Maintenance, Entretien et réparation du Matériel et Logiciels Informatiques	34 jours à partir de la publication de la DC	42 jours à partir de la publication de la DC	0	Satisfaisant	
06	00009/2018/CR/UL/F/IDA Mise en place d'une Unité de Production de Provende au profit du CERSA	131 jours à partir de la publication de la DC	52 jours à partir de la publication de la DC	252	Très insatisfaisant	Long délai d'évaluation, des offres et de signature du marché

Au regard de ce qui précède le délai de passation de marché est modérément insatisfaisant.

3.6 Performance globale en Passation de Marchés de la CRSA

Une appréciation de la performance globale de la passation de marchés du Centre a été faite sur la base de l'appréciation de l'ensemble des trois (03) indicateurs évalués ci-dessous. Il s'agit de

- Opinion sur le respect et conformité des procédures de passation de marchés ;
- Opinion sur le niveau de mise en œuvre du plan de passation de marchés ; et
- Opinion sur les délais de passation des marchés.

Les opinions sur ces indicateurs sont formulées ci-dessus et résumés comme ci-après

N°	Désignation	Opinion
01	Respect et conformité des procédures de passation de marchés	Satisfaisant
02	Niveau de Mise en œuvre du plan de passation de marchés	Satisfaisant
04	Délai de passation de marchés	Modérément Insatisfaisant
Performance Globale du Centre		Modérément Performant

3.7 Niveau de Mise en Œuvre des recommandations des audits passés

La revue de la mise en œuvre des recommandations de l'audit des marchés exercice 2017 se présente comme suit :

N°	Recommandations	Indicateur de mise en œuvre	Suivi par l'Auditeur
01	Actualiser la base de données des fournisseurs	Rapport d'actualisation et liste	Non fourni. Le Centre a indiqué qu'il reçoit chaque année, une liste de fournisseurs de la part de l'université applicable aussi à tous. Mais le rapport ayant sanctionné la liste reçue de l'université n'a été fournie
02	Privilégier les fournisseurs de cette base donnée lors des Demandes de Cotations	Liste des fournisseurs consultés	Oui les fournisseurs consultés se trouvent dans la base reçue de l'université
03	S'assurer lors de l'évaluation des offres que l'attributaire dispose des capacités nécessaires pour honorer le marché dans le délai afin d'éviter les ruptures de contrats	Prévision dans les DAO, les critères de qualification de niveau satisfaisant	Non, les niveaux de qualification prévus aux DAO sont en général moyens voir faibles et les rapports ne montrent pas comment les critères sont respecté

Le taux de mise en œuvre est alors d'environ 33,33% et est évalué modérément insatisfaisant

3.8 Qualité de l'archivage

Elle est globalement de bonne qualité et conforme aux exigences des procédures. L'ensemble des documents relatifs à une procédure est regroupée dans un chrono avec des chemises comportant les documents par phase du processus.

IV. RECOMMANDATIONS

Au regard de ce qui précède, les recommandations majeures ci-dessous formulées.

1. Ne plus supprimer les clauses prévues au niveau des DAO type et indiquer au besoin 'Non applicable'
2. prévoir au niveau des spécifications techniques, des performances à intervalle au niveau des valeurs fixes;
3. Prévoir la fourniture des offres uniquement en monnaie locales pour les AON ;
4. Prévoir le règlement des litiges par des institutions uniquement locales pour les AON ;
5. Prévoir des critères de qualification de niveau satisfaisant en vue de sélectionner des prestataires de capacité acceptable pour l'exécution des marchés
6. Vérifier les critères de qualification uniquement pour les soumissionnaires évalués moins disant
7. Vérifier la conformité et la validité des pièces administratives des prestataires avant leur consultation lors des DC
8. Respecter les critères de comparaison des offres prévues au DAO
9. Fournir dans les rapports d'évaluation, les détails du respect des critères de qualification par les attributaires ;
10. Faire respecter les délais de fourniture des garanties de bonne exécution par les attributaires ;
11. Publier périodiquement les résultats des DC
12. Restituer les garanties d'offres aux soumissionnaires
13. Assurer une planification cohérente de l'ensemble des activités du Projet afin d'éviter les retards dans l'exécution des marchés
14. Sensibiliser les acteurs pour le respect des délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation de marchés
15. Appliquer les pénalités de retard en cas de non-respect des délais par les titulaires de marchés ;
16. Elaborer des PV de réception détaillés en référence aux contrats
17. Elaborer un plan de mise en œuvre des recommandations

V CONCLUSION

Cette mission d'audit nous a permis d'apprécier la conformité des procédures de passation de marchés mis en place par le CERSA durant l'année 2018 et d'évaluer sa performance globale en passation marchés. Nous pouvons à l'issue de cette mission conclure que les procédures de passation de marchés prévues dans les documents de mise en œuvre du Projet sont globalement respectées hormis quelques imperfections non majeures, avec un taux de conformité des marchés passés revus est de 100%. Le système mis en place est globalement transparent, libre et équitable avec un niveau de risque faible de corruption. Le taux de mise en œuvre du PPM est d'environ 82% et est évalué satisfaisant. Le délai de passation des marchés est modérément insatisfaisant avec des délais dépassant parfois de plus 100% les délais raisonnables.

La performance globale en passation de marchés du Centre est évaluée modérément performante, mais le niveau de mise en œuvre des recommandations des audits passés est faible.

L'exécution des marchés connaît de grand retard au retard des prestataires mais aussi en raison d'une mauvaise planification des activités du Projet.

Des efforts doivent être faits par l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en œuvre des recommandations pour l'amélioration des procédures mais surtout de l'exécution des marchés.

VI. ANNEXES

Annexe 1: Termes de Référence de la Mission

I- CONTEXTE

Contexte et justification

Dans le cadre des Centres d'Excellence Africains (CEA) initiés par la Banque mondiale pour combler les besoins de compétences et de connaissances en sciences et technologies en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé. L'objectif du projet est de promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche-développement et l'appui conseil et une valorisation des acquis dans la filière avicole.

Le CERSA permettra de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole. Pour ce faire, l'un des préalables consiste à mettre en place les infrastructures et les équipements pédagogiques modernes à travers des procédures de passation des marchés suivant le décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des marchés publics et délégation de service public et des directives de la Banque mondiale.

Conformément au mécanisme de décaissement en vigueur pour les CEA, le CERSA est tenu de faire réaliser, à chaque exercice budgétaire, un audit de la passation des marchés en temps opportun en vue de procéder au contrôle et au respect de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et délégations de service public.

C'est donc en référence au décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des Marchés Publics et Délégations de Service Public et aux dispositions des documents de financement du projet, que la présente mission est projetée avec comme objectif la revue à posteriori des procédures de préparation, de passation et d'exécution des marchés publics, des avenants et marchés complémentaires conclus au titre des exercices 2018 et 2019 par le CERSA.

Dans cette perspective le CERSA se propose de recruter un consultant individuel, spécialiste en passation des marchés publics, qui va se charger de réaloser cette mission pour les exercices 2018 et 2019.

Objectifs de la mission

L'objectif principal de la mission est de s'assurer du respect des dispositions et procédures édictées par le code des marchés publics et des directives de la Banque mondiale dans le cadre des marchés passés pour le compte des exercices budgétaires 2018 et 2019.

De façon spécifique, il s'agira de :

- examiner les procédures de passation des marchés sur la base d'un échantillon représentatif de marchés exécutés choisi indépendamment par le consultant. L'échantillon doit inclure les trois achats de plus grand valeur;
- S'assurer que tous les contrats passés sont inscrits dans le PPM approuvé par la Banque Mondiale et l'entité national en charge d'appobation du PPM;

- vérifier la conformité des procédures aux principes de libre accès à la commande publique, d'efficacité de la dépense publique, d'équité et de transparence, édictés par le code des marchés publics et délégations de service public et par les directives de la Banque mondiale ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public et des directives de la Banque mondiale ;
- procéder à la revue des modalités de traitement des recours gracieux et des recours contentieux pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics ;
- dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement par rapport au niveau d'exécution ;
- évaluer les délais de paiements et le respect des autres clauses contractuelles;
- examiner et évaluer les conditions relatives à la conclusion des marchés passés par entente directe ;
- évaluer la qualité du classement ;
- Identifier et rapporter les indications possible de fraude et corruption ;
- évaluer le cas échéant, le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents et leur application par le CERSA, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques ;
- identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises de la mise en œuvre de la passation des marchés
- formuler des recommandations d'amélioration.

Résultats attendus

Au terme de ses prestations, le consultant devra émettre une opinion sur :

- le niveau d'exécution des plans de passation de marché et la performance de la passation des marchés ;
- le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- les cas de non-conformités ;
- le traitement des recours gracieux et des recours contentieux ;
- l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement ;
- les situations d'attribution de marchés passés par attente directe ;
- les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation ;
- la qualité du classement ;
- le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents.

Tâches du consultant

Sur la base des pratiques applicables en la matière, le consultant effectuera les tâches suivantes :

- vérifier l'application des dispositions relatives à la passation et à l'exécution des marchés ;
- formuler des recommandations au niveau de la mise en œuvre de la passation et de l'exécution des marchés publics et délégations de service public ;
- vérifier la conformité de la procédure de passation des marchés sur l'échantillon retenu ;
- analyser le respect de certaines dispositions particulièrement importantes du code des marchés publics et des délégations de service public telles que :
 - o l'inscription préalable des marchés dans les plans de passation des marchés publics ;

- l'attribution des marchés conformément aux critères préalablement édictés et annoncés dans les dossiers de consultation publiés ;
- l'approbation des marchés par les autorités compétentes ;
- le respect des délais d'exécution ;
- etc.
- procéder à une analyse des statistiques sur les marchés, en particulier, à une analyse comparative de l'utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d'offres restreints et d'avenants) ;
- faire des vérifications sur :
 - l'enregistrement des contrats par les titulaires des marchés ;
 - la production des cautions d'avance de démarrage et des cautions de bonne exécution ;
 - l'émission des ordres de service pour ce qui concerne les marchés des travaux ;
 - la réception par les commissions ad-hoc des travaux et fournitures ;
 - l'application des pénalités de retard prévues ;
 - etc.
- examiner globalement la qualité, la transparence et l'efficacité des opérations de passation des marchés ;
- analyser les principaux renseignements issus des rapports d'audit ;
- formuler des recommandations pour une meilleure application du Code des marchés publics et des délégations de service public ainsi que les directives de la Banque mondiale.
- Procéder à des inspections physiques;

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et le consultant devra faire appel à son expérience pour proposer toute activité pertinente susceptible de contribuer à l'accomplissement satisfaisant des objectifs global et spécifiques de la mission.

Méthodologie

La démarche méthodologique devra suivre les étapes suivantes :

- établissement de la feuille de route et prise de contact avec le CERSA pour assurer une planification correcte de la mission (réunion de démarrage) ;
- revue de la procédure de passation et d'exécution des marchés ;
- élaboration du rapport provisoire ;
- réception et traitement des commentaires du CERSA ;
- élaboration du rapport définitif.

Profil du consultant

Le consultant devra :

- avoir un niveau d'étude universitaire Bac+5 au moins dans l'un des domaines juridique, économique/gestion, technique ;
- disposer d'une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans la gestion des marchés publics, notamment dans la passation des marchés financés par les partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- avoir réalisé au moins trois (03) missions de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années ;
- être capable de faire preuve de respect des différents points de vue.

Durée de la mission

La durée totale estimative de la mission est de quinze (15) jours calendaires pour chaque exercice, à compter de la date de notification de l'ordre de service indiquant le démarrage des prestations, non compris les délais de validation des différents rapports.

Rapports de mission

A l'issue de la mission, le consultant produira en trois (03) exemplaires physiques et sur support électronique (documents Word et PDF), un rapport définitif accompagné d'une note de synthèse.

Documents à mettre à la disposition du consultant

Le consultant transmettra au CERSA, en début de chaque mission, la liste des documents et autres informations à mettre à sa disposition.

Annexe 2 : Marchés passés durant la Période

N°	Marchés	Montant (FCFA)	Attributaire	Etat d'exécution
1	Acquisition et installation de matériel et équipements zootechniques et physiologiques (Lot 1 : Couveuses et matériel de mesures de l'humidité relative)	60 831 360	TONEGE	Equipements livrés
	Acquisition et installation de matériel et équipements zootechniques et physiologiques (Lot 2 : chambres respiratoire)	153 216 465	STEA	Chambres respiratoires installées
2	Acquisition & installation d'Equipement d'analyse des paramètres physiologiques	112 429 724	STEA	Equipements livrés
3	Acquisition et installation de congélateurs de laboratoire (-40°C) et accessoires	42 373 800	TONEGE	Equipements livrés
4	Acquisition & installation de divers matériels et équipements de mesure et de biologie cellulaire (Pièces de rechange, Centrifugeuses de grande vitesse)	65 136 000	TONEGE	Equipements livrés
5	Mise en place d'une centrale solaire de 46,8kWc pour les bâtiments du CERSA	58 943 600	OTAMARI	Equipements livrés, travaux d'installation en cours
6	Achat et installation des équipements de vidéo surveillance de l'unité d'expérimentation du CERSA	18 666 632	AFRITEC SARL	Equipements livrés et caméras en cours d'installation
7	Acquisition d'équipements informatiques pour améliorer la gestion des ressources humaines de l'Université de Lomé (Lot 1 : Logiciel de gestion des ressources humaines de l'UL)	23 600 000	CAGECFI SA	Logiciel en cours de paramétrage
	Acquisition d'équipements informatiques pour améliorer la gestion des ressources humaines de l'Université de Lomé (Lot 2 : Serveur et accessoires)	6 516 265	IDS Technologie	Equipements livrés et réceptionné
8	Achat d'ingrédients pour la formulation des aliments des volailles	133 119 800	AGROVET SARL	Marché en cours d'exécution (Marché à commandes)
9	Achat de mobiliers, équipements et matériel divers pour aménager	18 735 068	STEA	Mobiliers livrés

N°	Marchés	Montant (FCFA)	Attributaire	Etat d'exécution
	les locaux du laboratoire du CERSA (Lot 1 : Mobiliers pour les bureaux et salle de réunion)			
	Achat de mobiliers, équipements et matériel divers pour aménager les locaux du laboratoire du CERSA (Lot 2 : Mobiliers pour salles de cours, bibliothèque, espace restauration et pour les laboratoire)	15 031 548	STEA	Mobiliers livrés
	Achat de mobiliers, équipements et matériel divers pour aménager les locaux du laboratoire du CERSA (Lot 3 : Mobiliers et équipements pour la salle de conférence)	33 921 235	TMB	Livraison attendue au début du mois de juin 2019
	Achat de mobiliers, équipements et matériel divers pour aménager les locaux du laboratoire du CERSA (Lot 4 : Equipements et matériel divers)	29 514 608	IP STORE	Matériels livrés
10	Acquisition des fournitures de bureau (Lot 1 : Fournitures de bureau)	1 119 507	IT SERVICES	Fournitures livrées
	Acquisition des fournitures de bureau (Lot 2 : Consommables et matériels micros informatiques)	6 096 942	Ets. KEINGLO SAINTE GRACE	Consommables livrés et réceptionnés
11	Achat de produit d'entretien	591 947	PRO CLEAN SARL-U	Livrés et réceptionnés
12	Maintenance des équipements informatiques et renouvellement anti-virus bit defender	830 720	IT SERVICES	Prestations réalisées
13	Acquisition et installation d'un Broyeur mélangeur (aliments)	13 293 618	CGCO	Unité de production de provendes réceptionnée
14	Achat de produits vétérinaires	5 478 000	AGROVET SARL	En cours d'exécution (Marché à commandes)
15	Achat de carburant et lubrifiants	8 000 000	CAP-TOGO	Exécuté
16	Achat de provendes	2 619 100	ATI Sarl	Exécuté
17	Outils et Gadgets de Communication au profit du CERSA	4 032 650	La Semeuse	Exécuté

Annexe 3 : Marchés passés en revue durant la Mission

N°	Marchés	Montant (FCFA)	Attributaire	Etat d'exécution
1	Acquisition et installation de matériel et équipements zootechniques et physiologiques (Lot 1 : Couveuses et matériel de mesures de l'humidité relative)	60 831 360	TONEGE	Equipements livrés
	Acquisition et installation de matériel et équipements zootechniques et physiologiques (Lot 2 : chambres respiratoire)	153 216 465	STEA	Chambres respiratoires installées
2	Acquisition & installation de divers matériels et équipements de mesure et de biologie cellulaire (Pièces de rechange, Centrifugeuses de grande vitesse)	65 136 000	TONEGE	Equipements livrés
3	Mise en place d'une centrale solaire de 46,8kWc pour les bâtiments du CERSA	58 943 600	OTAMARI	Equipements livrés, travaux d'installation en cours
4	Acquisition des fournitures de bureau (Lot 1 : Fournitures de bureau)	1 119 507	IT SERVICES	Fournitures livrées
	Acquisition des fournitures de bureau (Lot 2 : Consommables et matériels micros informatiques)	6 096 942	Ets. KEINGLO SAINTE GRACE	Consommables livrés et réceptionnés
5	Achat de produit d'entretien	591 947	PRO CLEAN SARL-U	Livrés et réceptionnés
6	Acquisition et installation d'un Broyeur mélangeur (aliments)	13 293 618	CGCO	Unité de production de provendes réceptionnée

Annexe 4 : Fiches de revue des Marchés

Date d'examen: 21 juin 2019	Méthode de passation : AOI
Désignation et Numéro du Contrat Fourniture et Installation d'Equipements Zootechniques et Physiologiques pour l'Aménagement de l'Unité Expérimentale du CERSA Lot1 : N° 00182/2018/AOO/UL/F/IDA Acquisition et Installation de Couveuses Expérimentales et Equipements de Mesure de Température et d'Humidité Relative Lot2 : N° 00183/2018/AOO/UL/F/IDA Fourniture des Matériels, Equipements et Accessoires Nécessaires et Installation d'une Unité de Calorimètre Composé de Trois SYSTMES DE Six (06) Chambres Respiratoires de l'Unité Expérimentale de CERSA	Date de signature du Contrat : 21/03/2018 Enregistrement : Oui
Nature du Marché : (Travaux ou Fourniture) : Fourniture	Montant du Contrat : Lot1: 51 552 000 FCFA HTVA et 60 831 360 TTC Lot2 : 129 8444 462 FCFA HTVA et 153 216 465 TTC
Nom et Adresse du Titulaire du Marché LOT1: TONEGE SARL LOT2: STEA	

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Résultats et Commentaires
Le marché est il contenu dans le PPM ?	Si, N° identification du PPM : oui N° 1 Prévision budgétaire : 214 048 000 FCFA
Qualité du DAO	IS 14.6 suppression de la disposition relative à la nature du prix à indiquer pour chaque article en relation avec la quantité requise pour cet article : Absence d'une réunion préparatoire des offres IS34.2 (a) : Il est indiqué que : un article non mentionné dans le bordereau des prix sera considéré comme ne faisant pas partie de l'offre et, en admettant que celle-ci soit conforme, le prix moyen offert pour l'article en question par les soumissionnaires dont les offres sont conformes sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres. Cette disposition est contradictoire avec la disposition de IS 14.6 qui prévoit que le prix indiqué pour le lot devra correspondre au minimum à cent pour cent des articles des articles Bordereau des services connexes Les services à fournir ne sont pas indiqués par lot <u>Spécifications Technique</u> Indication de plusieurs critères de performance en quantité ou nombre fixe au lieu d'un minimum ou maximum Exemple : Capacité de couveuse : 600
Est-ce que le DAO a été approuvé par la CCMP/DNCMP	Approbation du DAO : Date de Réception du DAO : 11/09/2017 Date d'approbation du DAO: 18/09/2017 Délai : ... jours

Est-ce que le DAO a été approuvé par le PTF	Approbation du DAO : Non applicable Date de Réception du DAO : Date d'approbation du DAO: Délai : ... jours
Publication et Délai accordé pour la soumission des offres	Date de publication / de la lettre d'invitation : 20/09/2017 Date limite de dépôt : 03/11/2017 et reporté au 24/11/2017 Délai : 45 jours
Vérification de l'existence des offres; Nom et montants des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : 10 Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres : 03 STEA TONEGE: EAGLE SCIENTIFIC:
Demande d'éclaircissements	Oui demandes envoyées avant le ;;;;;;et réponses adressées à l'ensemble des prestataires le
Ouverture des offres	Date d'ouverture des offres : 24/11/2017 Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation : Oui Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Oui Commentaires sur le rapport d'ouverture : Explicite STEA Lot1 : 67 968 892 HT et 80 203 292 TTC LOT2 : 129 844 462 HT ET 153 216 465 TTC TONEGE: LOT2: 60 831 360 TTC EAGLE SCIENTIFIC: Lot1: 9 005 238 TTC LOT2: 303 251 605 TTC
Evaluation des offres: Date d'évaluation, qualité du rapport d'évaluation,	Date d'évaluation des offres 18, 21 et 23/12/2017 Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Oui La comparaison des offres a été faite sur la base des montants TTC au lieu des montants HT en application à la clause 35.1 des IS Qualité du rapport d'évaluation: Le rapport d'évaluation nécessite des améliorations. Il ne montre pas comment les critères de qualification sont respectés. Il est indiqué uniquement conforme à tous les critères sans preuve.
Est-ce que le rapport a été approuvé par la CCMP/DNCMP	Approbation du DAO : Date de Réception du DAO : 09/01/2018 Date d'approbation du DAO: 16/01/2018 Délai : ... jours
Approbation du rapport par la BM	Le rapport est-il approuvé par la BM : N/A Date de réception : Date d'approbation : avec observation Durée d'approbation
Notification du marché à l'attributaire	Oui, notification faite par lettre en date du 16 janvier 2018 et aux autres soumissionnaires
Respect du délai de validité des offres	120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres (24 novembre 2017) soit au plus tard le 24 mars 2018 Délai de validité des offres respecté
Lettres d'informations adressées aux soumissionnaires non retenu	Oui, le 16 janvier 2018
Publication des résultats	Oui Togo Presse en date du 22/01/2018
Contrat signé / Bon de commande	Date de signature du contrat : 21.03.2018 <i>Qualité du contrat</i> <i>Globalement Bonne</i>
Respect du délai d'exécution	Délai d'exécution prévue dans le contrat : 2 mois Date de démarrage et de fin de l'exécution Début : 07/08/2018 Fin : 09 octobre 2018

Avenant au Contrat	Avenant N°1 au contrat Date de signature de l'avenant : Montant : FCFA Pourcentage par rapport au montant de base : Justification :
Durée de la Passation de marché	Date de la demande de Publication : 20/09/2017 Date de signature du contrat : 21/03/2018 Durée : 182 jours à partir de la date de publication
Garantie	A fournir dans les 28 jours à compter la notification d'attribution du marché (16/01/2018) soit au plus tard le 13 février 2018 Est il une garantie de bonne exécution ? Oui STEA : N° 0983/18/OTYG/DR/SAC pour 7 660 823 TTC en date du 06/04/2018 TONEGA : N° 1628/18/OTYG/DR/SAC pour 3 041 568 TTC en date du 16/05/2018 Garantie non envoyée dans le délai requis, mais pourcentage respecté. Est il une garantie d'avance de démarrage ? si oui N° et Banque : Oui Sont elles conformes aux modèles du DAO ? Oui La garantie de bonne exécution doit être libérée dans les 28 jours au plus après la date de la fin de l'exécution Date de libération :
Réception	Réception provisoire: TONEGA : 10/12/2018 Bordereau 110 STEA : 20/08/2018, bordereau N° 000295 La réception n'est pas encore faite. LE SPM a informé la mission que les batiments devant recevoir les équipements n'étaient pas encore disponible. Ainsi les équipements ne sont pas encore installés. Retard de livraison des fournitures Absence de PV de réception Réception définitive : Avenant Réception le Fournir PV de réception définitive :
Facture et date de réception et de paiement	Date des factures: 08/08/2018 Facture N° AT079405 28 Montant : 18 249 408 Date de réception FA : 08/08/2018 Date de paiement : Ordre de virement reçu le 28/08/2018 par la Banque Durée de paiement : 21 jours Date des factures: 30/03/2018 Facture N° 28/STEA-3003/2018 Montant : 45 964 940 Date de réception FA : 03/04/2018 Date de paiement : Ordre de virement en date du 17/04/2018 Durée de paiement : 15 jours
Pénalités	Durée du Retard accusé/ Application des pénalités de retard
Y a t il des plaintes	Qualité de traitement de la plainte : Non
Commentaires spécifiques sur les possibilités sur des fautes sur la procédure et l'exécution du marché	- Non respect des délais de fourniture des garanties de bonne exécution. - Retard énorme dans l'exécution du marché du à la non disponibilité de l'infrastructure devant recevoir les équipements à installer. Donc problème de'une planification globale de l'exécution des activités du projet.
Qualité de l'archivage des documents de la consultation	Satisfaisante.

Avez vous effectué des inspections physiques sur le contrat	Oui, les équipements sont livrés mais en cours d'installation.
Appréciation globale du processus	Conforme pour l'essentiel

Date d'examen: 21 juin 2019	Méthode de passation : AON
Désignation et Numéro du Contrat Fourniture et Installation de Centrifugeuses de grande vietsse et accessoires et pièces de rechange au profit du CERSA N° 0061/2018/AOO/UL/F/IDA	Date de signature du Contrat : 14/02/2018 Enregistrement : Oui
Nature du Marché : (Travaux ou Fourniture) : Fourniture	Montant du Contrat : Lot1: 65 136 000 TTC
Nom et Adresse du Titulaire du Marché TONEGE SARL	

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Résultats et Commentaires
Le marché est il contenu dans le PPM ?	Si, N° identification du PPM : oui N° 5 du PPM Prévision budgétaire : 165 000 000 FCFA
Qualité du DAO	IS 14.6 suppression de la disposition relative la nature du prix à indiquer pour chaque article en relation avec la quantité requise pour cet article : Absence d'une réunion préparatoire des offres IS32.1 Il est prévu la présentation des montants des offres en devise alors qu'il s'agi d'un AON. L'offre devrait en monnaie nationale IS34.2 (a) : Il est indiqué que : un article non mentionné dans le bordereau des prix sera considéré comme ne faisant pas partie de l'offre et, en admettant que celle-ci soit conforme, le prix moyen offert pour l'article en question par les soumissionnaires dont les offres sont conformes sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres. Cette disposition est contradictoire avec la disposition de IS 14.6 qui prévoit que le prix indiqué pour le lot devra correspondre au minimum à cent pour cent des articles des articles <u>Spécifications Technique</u> Indication de plusieurs critères de performance en quantité ou nombre fixe au lieu d'un minimum ou maximum CCAP Il est prévu le règlement de litige par la CCI pour les soumissionnaires étrangers alors qu'il s'agit d'AON pour lequel les juridiques nationales sont comptentes.
Est-ce que le DAO a été approuvé par la CCMP/DNCMP	Approbation du DAO : Date de Réception du DAO : 29/08/2017 Date d'approbation du DAO: 05/09/2017 Délai : ... jours
Est-ce que le DAO a été approuvé par le PTF	Approbation du DAO : Non applicable Date de Réception du DAO : Date d'approbation du DAO: Délai : ... jours

Publication et Délai accordé pour la soumission des offres	Date de publication / de la lettre d'invitation : 14/09/2017 Togo presse Date limite de dépôt : 25/10/2017 Délai : 41 jours
Vérification de l'existence des offres; Nom et montants des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : 10 Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres : 04 STEA TONEGE: NTS NEO TECH: BGL SYSMET
Demande d'éclaircissements	Oui demandes envoyées avant le ;;;;;;et réponses adressées à l'ensemble des prestataires le
Ouverture des offres	Date d'ouverture des offres : 25/10/2017 Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation : Oui Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Oui Commentaires sur le rapport d'ouverture : Explicite NEO TEC: 81 989 003 FCFA TTC NTS: 46 488 400 HT et 65 948 312 TTC STEA: 81 4999 788 HT et 96 169 750 TTC TONEGE: 65 136 000 TTC BGL: 33 582 125 FCFA HT
Evaluation des offres: Date d'évaluation, qualité du rapport d'évaluation,	Date d'évaluation des offres 30/10 et 13, 20,23 et 24 novembre 2017 Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Oui La comparaison des offres a été faite sur la base des montants TTC au lieu des montants HT en application à la clause 35.1 des IS Qualité du rapport d'évaluation : Le rapport d'évaluation nécessite des améliorations. Il ne montre pas comment les critères de qualification sont respectés. Il est indiqué uniquement conforme à tous les critères sans preuve. Il est vérifié pour tous les soumissionnaires au lieu de l'être uniquement pour le soumissionnaire évalué le moins disant.
Est-ce que le rapport a été approuvé par la CCMP/DNCMP	Approbation du DAO : Date de Réception du DAO : 29/11/2017 Date d'approbation du DAO: 07/12/2017 Délai : ... jours
Approbation du rapport par la BM	Le rapport est-il approuvé par la BM : N/A Date de réception : Date d'approbation : avec observation Durée d'approbation
Notification du marché à l'attributaire	Oui, notification faite par lettre en date du 07 décembre 2017 recue le 08/12/2017 et aux autres soumissionnaires
Respect du délai de validité des offres	120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres (25 octobre 2017) soit au plus tard le 20 février 2018 Délai de validité des offres respecté
Lettres d'informations adressées aux soumissionnaires non retenu	Oui, le 08/12/2017
Publication des résultats	Oui Togo Presse en date du 14/12/2017
Contrat signé / Bon de commande	Date de signature du contrat : 14.02.2018 <i>Qualité du contrat</i> <i>Globalement Bonne</i>
Respect du délai d'exécution	Délai d'exécution prévue dans le contrat : 13 semaines Date de démarrage et de fin de l'exécution Début : 07/08/2018 Fin : 16/11/2018

Avenant au Contrat	Avenant N°1 au contrat Date de signature de l'avenant : Montant : FCFA Pourcentage par rapport au montant de base : Justification :
Durée de la Passation de marché	Date de la demande de réquisition :14/09/2017 Date de signature du contrat : 14/02/2018 Durée : 153 jours
Garantie	A fournir dans les 28 jours à compter la notification d'attribution du marché (08/12/2018) soit au plus tard le 05 janvier 2018 Est il une garantie de bonne exécution ? Oui N°0371/GAC/DS/0618 en date du 19/06/2018 pour un montant de 3 256 800 FCFA Garantie non envoyée dans le délai requis, (Retard d'environ 6 mois) mais pourcentage respecté. Est il une garantie d'avance de démarrage ? si oui N° et Banque : Oui Sont elles conformes aux modèles du DAO ? Oui La garantie de bonne exécution doit être libérée dans les 28 jours au plus après la date de la fin de l'exécution Date de libération :
Réception	Réception provisoire: TONEGA : 09/10/2018 Bordereau sans numéro et PV de de reception de l'équipement en date du 05/12/2018 . PV laconique n'indiquant pas la nature et le type de matériel livré et ne référant ni à la conformité des spéciications techniques et la quantité par rapport au marché. Absence de PV de réception de l'installation Réception définitive : Avenant Réception le Fournir PV de réception définitive :
Facture et date de réception et de paiement	Date des factures: 08/08/2018 Facture N° AT079405 30 Montant : 19 540 800 Date de réception FA : 08/08/2018 Date de paiement : Ordre de virement reçu le 28/08/2018 par la Banque Durée de paiement : 21 jours
Pénalités	Durée du Retard accusé/ Application des pénalités de retard
Y a t il des plaintes	Qualité de traitement de la plainte : Non
Commentaires spécifiques sur les possibilités sur des fautes sur la procédure et l'exécution du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect des délais de fourniture des garanties de bonne exécution. - Retard énorme dans l'exécution du marché (Installation) du à la non disponibilité de l'infrastructure devant recevoir les équipements à installer. Donc problème de'une planification globale de l'exécution des activités du projet. - PV laconique n'indiquant pas la nature et le type de matériel livré et ne référant ni à la conformité des spéciications techniques et la quantité par rapport au marché.
Qualité de l'archivage des documents de la consultation	Satisfaisant
Avez vous effectué des inspections physiques sur le contrat	Oui, les équipements sont livrés mais en cours d'installation

Appréciation globale du processus	Conforme pour l'essentiel	
Date d'examen: 21 juin 2019	Méthode de passation : AON	
Désignation et Numéro du Contrat Mise en place d'une centrale solaire de 46,8 KWC au profit du CERSA N° 00500/2018/AOO/UL/F/IDA	Date de signature du Contrat : 20/07/2018 Enregistrement : Oui	
Nature du Marché : (Travaux ou Fourniture) : Fourniture	Montant du Contrat : Lot1: 40 000 000 HTVA Tranche ferme 18 943 600 FCFA HTVA Tranche conditionnelle	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché OTAMARI		

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Résultats et Commentaires
Le marché est-il contenu dans le PPM ?	Si, N° identification du PPM : oui N° 6 Prévision budgétaire : 40 000 000 FCFA
Qualité du DAO	IS 14.6 suppression de la disposition relative la nature du prix à indiquer pour chaque article en relation avec la quantité requise pour cet article : Absence d'une réunion préparatoire des offres IS32.1 Il est prévu la présentation des montants des offres en devise alors qu'il s'agit d'un AON. L'offre devrait en monnaie nationale IS34.2 (a) : Il est indiqué que : un article non mentionné dans le bordereau des prix sera considéré comme ne faisant pas partie de l'offre et, en admettant que celle-ci soit conforme, le prix moyen offert pour l'article en question par les soumissionnaires dont les offres sont conformes sera ajouté au prix de l'offre, et le prix total ainsi évalué de l'offre sera utilisé aux fins de comparaison des offres. Cette disposition est contradictoire avec la disposition de IS 14.6 qui prévoit que le prix indiqué pour le lot devra correspondre au minimum à cent pour cent des articles des articles <u>Critère de qualification/</u> Critère financier : Il est requis une moyenne de CA des trois dernières années d'au moins 0,5 fois le montant de l'offre. Ce montant est très faible par rapport au délai de livraison de livraison de 4 mois prévu. CCAP Il est prévu le règlement de litige par la CCI pour les soumissionnaires étrangers alors qu'il s'agit d'AON pour lequel les juridictions nationales sont compétentes.
Est-ce que le DAO a été approuvé par la CCMP/DNCMP	Approbation du DAO : Date de Réception du DAO : 17/10/2017 Date d'approbation du DAO: 27/10/2017 Délai : ... jours
Est-ce que le DAO a été approuvé par le PTF	Approbation du DAO : Non applicable Date de Réception du DAO : Date d'approbation du DAO: Délai : ... jours
Publication et Délai accordé pour la soumission des offres	Date de publication / de la lettre d'invitation : 02 et 06/11/2017 Togo presse Date limite de dépôt : 01/12/2017 Délai : 30 jours

Vérification de l'existence des offres; Nom et montants des offres	<p>Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO :</p> <p>Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :</p> <p>SOLEIL ENERGIE BETEIR OTAMARI ENERGIE STABLE TRANSTECH AFRICA SOLVEN ENERGY FEDOL TRIANGLE</p>
Demande d'éclaircissements	Oui demandes envoyées avant le ;;;;;;et réponses adressées à l'ensemble des prestataires le
Ouverture des offres	<p>Date d'ouverture des offres : 01/12/2017</p> <p>Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation : Oui</p> <p>Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Oui</p> <p>Commentaires sur le rapport d'ouverture : Explicite</p> <p>SOLEIL ENERGIE : 107 327 200 TTC remise de 5% si l'offre n'est pas la moins disante</p> <p>BETEIR : 79 093 877 FCFA TTC</p> <p>OTAMARI : 69 317 448 FCFA TTC</p> <p>ENERGIE STABLE : 90 958 000 FCFA TTC</p> <p>TRANSTECH AFRICA: 62 488 137 FCFA TT</p> <p>SOLVEN ENERGY: 122 261 080 TTC</p> <p>FEDOL TRIANGLE: 152 150 000 TTC avec remise de 2% sur le montant global</p> <p>Une offre arrivée en retard a été retournée.</p>
Evaluation des offres: Date d'évaluation, qualité du rapport d'évaluation,	<p>Date d'évaluation des offres</p> <p>Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation :</p> <p>L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Oui</p> <p>Qualité du rapport d'évaluation : Le rapport d'évaluation nécessite des améliorations. Il ne montre pas comment les critères de qualification sont respectés. Il est indiqué uniquement conforme à tous les critères sans preuve..</p>
Est-ce que le rapport a été approuvé par la CCMP/DNCMP	<p>Approbation du DAO :</p> <p>Date de Réception du DAO : 17/01/2018</p> <p>Date d'approbation du DAO: 24/01/2018</p> <p>Délai : ... jours</p>
Approbation du rapport par la BM	<p>Le rapport est-il approuvé par la BM : N/A</p> <p>Date de réception :</p> <p>Date d'approbation : avec observation</p> <p>Durée d'approbation</p>
Notification du marché à l'attributaire	Oui, notification faite par lettre en date du 26 janvier 2018 recue le 26/01/2018 et aux autres soumissionnaires
Respect du délai de validité des offres	120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres (01 décembre 2017) soit au plus tard le 30 MARS 2018 Délai de validité des offres respecté
Lettres d'informations adressées aux soumissionnaires non retenu	Oui, le 26/01/2018
Publication des résultats	Oui Togo Presse en date du 31/01/2018
Contrat signé / Bon de commande	<p>Date de signature du contrat : 20.07.2018</p> <p><i>Qualité du contrat</i></p> <p><i>Tranche ferme de 40 000 000 FCFA du au fait que le budget approuvé en 2018 est 40 000 000 FCFA</i></p> <p><i>Tranche conditionnelle : 18 943 600 FCFA</i></p> <p>Mais étant donné que le financement est disponible au niveau de la Banque, un avis devrait simplement demandé auprès de la Banque sur un PTA actualisé tenant compte de ce montant. Ainsi le marché serait signé sur la base du montant total ferme.</p> <p><i>Globalement Bonne</i></p>

Respect du délai d'exécution	Délai d'exécution prévue dans le contrat : 13 semaines Date de démarrage et de fin de l'exécution Début : 08/08/2018 Fin : 16/11/2018
Avenant au Contrat	Avenant N°1 au contrat Date de signature de l'avenant : Montant : FCFA Pourcentage par rapport au montant de base : Justification :
Durée de la Passation de marché	Date de la demande de réquisition : 02/11/2017 Date de signature du contrat : 20/07/2018 Durée : 261 jours
Garantie	A fournir dans les 28 jours à compter la notification d'attribution du marché (26/01/2018) soit au plus tard le 23 février 2018 Est il une garantie de bonne exécution ? Non Garantie non envoyée dans le délai requis, mais pourcentage respecté. Est il une garantie d'avance de démarrage ? si oui N° et Banque : Oui Sont elles conformes aux modèles du DAO ? Oui La garantie de bonne exécution doit être libérée dans les 28 jours au plus après la date de la fin de l'exécution Date de libération :
Réception	Réception provisoire: Pas de réception à la date d'aujourd'hui. Alors que la date limite est 16 novembre 2018. Soit environ 8 mois de retard Réception définitive : Avenant Réception le Fournir PV de réception définitive :
Facture et date de réception et de paiement	Date des factures: 1 08/08/2018 Facture N° 003/OTAMARI/2018 Montant : 12 000 000 Date de réception FA : 08/08/2018 Date de paiement : Ordre de virement reçu le 24/08/2018 par la Banque Durée de paiement : 16 jours
Pénalités	Durée du Retard accusé/ Application des pénalités de retard
Y a t il des plaintes	Qualité de traitement de la plainte : Non
Commentaires spécifiques sur les possibilités sur des fautes sur la procédure et l'exécution du marché	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de marché en tranche conditionnelle et ferme du au dépassement du montant prévu au PPM du marché, étant donné que le financement est disponible au niveau de la Banque, un avis devrait simplement demander auprès de la Banque sur un PTA actualisé tenant compte de ce montant. Ainsi le marché serait signé sur la base du montant total ferme - Non respect des délais de fourniture des garanties de bonne exécution. - Retard énorme dans l'exécution du marché (Installation) du à la non disponibilité de l'infrastructure devant recevoir les équipements à installer. Donc problème de'une planification globale de l'exécution des activités du projet.
Qualité de l'archivage des documents de la consultation	Satisfaisante

Avez vous effectué des inspections physiques sur le contrat	Oui, les équipements sont livrés mais en cours d'installation
Appréciation globale du processus	Conforme pour l'essentiel

Date d'examen: 21/06/2019	Méthode de passation : Shopping
Désignation et Numéro du Contrat : Lettre de Commande N° 0014/2018/CR/UL/F/IDA Fourniture de bureau Lettre de Commande N° 0015/2018/CR/UL/F/IDA : Consommables et matériels micro informatiques	Date de signature du Contrat: 03/10/2018
Nature du Marché: (Travaux ou Fourniture) : Fourniture	Montant du Contrat : Fourniture de bureau : 1 119 507 FCFA TTC Consommables informatiques : 6 096 942 TTC
Nom et Adresse du Titulaire du Marché Fourniture de bureau : IT Service Sarl Consommables info : Ets Keinglo Santé Grace	

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Résultats et Commentaires
Le marché est il contenu dans le PPM ?	Si, N° identification du PPM : oui
Es ce que la demande de cotation est publiée s ?	Date de publication de Demande de cotation : 11 juin 2018 Date limite de dépôt des offres : 26 Juin 2018 Qualité de la demande de cotation : Contenu satisfaisant, mais demande de pièces administratives Au niveau du borderau, les unités indiquées manquent parfois de précision. Les quantités par boîte ou par carton formant l'unité ne sont parfois pas indiquées
Délai accordé pour la soumission des offres	Date de publication de la DC : 11 juin 2018 Date limite de dépôt : 26 Juin 2018 Délai : 15 jours
Vérification de l'existence des offres; Nom et montants des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis la demande : 06 AFRIQUE INFORMATIQUE SARL KEINGLO SANTE GRACE IT SERVICE SARL ARH SERVICE ESPACE PERFORMANCE SARLIMPRIMERIE DU MILLENAIRE D2L AFRIQUE EXPRESS SOLUTIONS BIP TOGO&ANNEXE Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :

rd	Date des factures: Facture Montant : FCFA Date de réception FA : Date de paiement :
Pénalités	Durée du Retard accusé/ Application des pénalités de retard
Y a t il des plaintes	Qualité de traitement de la plainte
Commentaires spécifiques sur les possibilités sur des fautes sur la procédure et l'exécution du marché	Demande de pièces administratives dans la DC Retard de livraison PV laconique sans aucune indication sur le respect des spécifications et les quantités
Qualité de l'archivage des documents de la consultation	
Avez vous effectué des inspections physiques sur le contrat	Non
Appréciation globale du processus	Conforme our l'essentiel

Date d'examen: 31 mai 2019	Méthode de passation : Shopping
Désignation et Numéro du Contrat : 00002/2018/DP/UL-CERSA/S/IDA, Maintenance, Entretien et réparation du Matériel et Logiciels Informatiques	Date de signature du Contrat: 20/02/2018
Nature du Marché: (Travaux ou Fourniture) : Fourniture	Montant du Contrat : 830 720 TTC
Nom et Adresse du Titulaire du Marché IT SERVICES	

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Résultats et Commentaires
Le marché est-il contenu dans le PPM ?	Si, N° identification du PPM : oui
Est-ce que la demande de cotation est publiée ?	Date de publication de Demande de cotation : 17 janvier 2018 Date limite de dépôt des offres : 24 janvier 2018 Qualité de la demande de cotation : Bonne, mais demande de pièces administratives
Délai accordé pour la soumission des offres	Date de publication de la DC : 17 janvier 2018 Date limite de dépôt : 24 janvier 2018 Délai : 8 jours Délai cours
Vérification de l'existence des offres; Nom et montants des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis la demande : MERCURE CONSULTING GROUP IT SERVICES SARL GLOBAL NETWORK SOLUTIONS CITE INFORMATIQUE ET TELECOM HI TECH INFORMATIQUE TOGO 3000 INFORMATIQUE In-Tel Services (ITS)
Ouverture des offres	Date d'ouverture des offres : 24 janvier 2018 Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Oui Commentaires sur le rapport d'ouverture : MERCURE CONSULTING GROUP: 260 780/Mois avec 10% de remise IT SERVICES SARL: 830 720 TTC GLOBAL NETWORK SOLUTIONS CITE INFORMATIQUE ET TELECOM : 1 444 320 TTC HI TECH INFORMATIQUE : 2 604 260 TTC TOGO 3000 INFORMATIQUE : 1 057 280 TTC In-Tel Services (ITS) : 1 378 240 TTC
Evaluation des offres: Date d'évaluation, qualité du rapport d'évaluation,	Date d'évaluation des offres : Qualité du rapport d'évaluation : Satisfaisant
Notification du marché à l'attributaire	12/02/2018
Lettres d'informations adressées aux soumissionnaires non retenus	14/02/2018
Contrat signé / Bon de commande	Date de signature du contrat : le 20/02/2018 Délai d'exécution : 12 mois Date de démarrage et de fin de l'exécution : Début : 01/03/ 2018 Fin : 28 février 2019

Date d'examen: 31 mai 2019	Méthode de passation : Shopping
Désignation et Numéro du Contrat : 00009/2018/CR/UL/F/IDA Mise en place d'une Unité de Production de Rovende au profit du CERSA	Date de signature du Contrat: 22 juin 2018
Nature du Marché: (Travaux ou Fourniture) : Fourniture	Montant du Contrat : 13 293 618 FCFA TTC
Nom et Adresse du Titulaire du Marché CGCO	

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Résultats et Commentaires
Le marché est il contenu dans le PPM ?	Si, N° identification du PPM : oui
Es ce que la demande de cotation est publiée s ?	Date de publication de Demande de cotation : 21 février 2018 Date limite de dépôt des offres : 08 mars 2018 Qualité de la demande de cotation : Demande de pièces administratives Le marché est constitué d'un local et d'un broyeur qui devra être installé. La partie dominante est la partie travaux. Ainsi une demande de cotation de travaux devrait être utilisée au lieu de celle de fourniture
Délai accordé pour la soumission des offres	Date de publication de la DC : 21 février 2018 Date limite de dépôt : 08 mars 2018 Délai : 15 jours
Vérification de l'existence des offres; Nom et montants des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis la demande : ProBus CGCO ATI Sarl IMPEXTRA SARL ATL « La Roch » SAN VESCO DELTA INTERNATIONAL GROUP Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :
Ouverture des offres	Date d'ouverture des offres : 08 mars 2018 Conformité de la commission d'ouverture et d'évaluation : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Oui Commentaires sur le rapport d'ouverture : Explicite ProBus : 19 247 098 TTC et 10% de remise CGCO : 16 731 928 TTC ATI Sarl L'IMPEXTRA SARL : 17 408 149 avec 3% de remise ATL « La Roche » : 13 719 506 TTC SAN VESCO: 26 697 334 TTC avec 5% de remise DELTA INTERNATIONAL GROUP
Evaluation des offres: Date d'évaluation, qualité du rapport d'évaluation,	Date d'évaluation des offres : Qualité du rapport d'évaluation : Satisfaisant
Notification du marché à l'attributaire	10/04/2018
Lettres d'informations adressées aux soumissionnaires non retenu	10/04/2018

**PROEJT : CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES
AVIAIRES (CERSA)**

Financement : IDA 5424-TG

**AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHES EXERCICES
2018 DU PROJET**

RAPPORT PROVISOIRE JUIN 2019

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES DU CERSA

- **Page 3** : Définition des sigles

CCMP : Commission de Contrôle des Marchés Publics et non **Cellule de Contrôle des Marchés Publics**

- **Page 15** : 3.2 Résumé des opinions de l'Auditeur

02	Niveau de Mise en œuvre du plan de passation de marchés	Modérément Satisfaisant
-----------	---	--------------------------------

Relativement au barème d'appréciation de la page 11, « Modérément Satisfaisant (MS) » correspond à un taux d'exécution physique du PPM compris entre 50% et 70% or, ce taux est évalué à **77,78%** au point 3.4 à la page 20.

- **Page 16** : 3.3- Conformité et Respect des procédures de Passation de Marchés

Les commentaires que nous avons formulés sur les recommandations prennent en compte certaines des inquiétudes soulevées dans ce paragraphe.

- **Page 20** : 3.4 Niveau de Mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés

Nous souhaitons préciser qu'au cours de l'année 2018, sur l'ensemble des marchés planifiés, trois (03) ont été abandonnés pour tenir compte des priorités du CERSA. Aussi, nous avons manqué de mettre dans la liste, le marché relatif à la production des outils et gadget de communication, marché entièrement exécuté en 2018. La documentation nécessaire est disponible.

- **Page 21** : 3. Délai de passation de Marchés

Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'au début de l'année 2018, le volume total des impayés sur les dépenses engagées est de plus **d'un milliard (1 000 000 000) de F CFA** et que les travaux de construction du laboratoire du CERSA entamés en juillet 2017 pour une durée de six (06) mois n'étaient réalisés qu'à peine de 30%.

Nous étions donc confrontés à des difficultés de disponibilité de locaux et de trésorerie. Ce qui nous a amené à prendre l'option de ralentir les processus de passation de certains marchés afin de réduire le délai de mise en attente d'exécution après l'approbation des marchés et aussi de suivre le plan de décaissement du centre. Il convient de noter que la mobilisation des fonds du financement est conditionnée par la réalisation des indicateurs.

Par ailleurs, au cours de cette année, nous avons été confronté à un changement brusque dans le circuit d'approbation des marchés, ce qui a eu un impact non négligeable sur les délais de passation des marchés.

Au regard des contraintes indépendantes de notre volonté, de l'impact de la stratégie de ralentissement du processus de passation de certains marchés pour tenir compte des particularités du centre et des efforts consentis, l'appréciation « *Modérément Insatisfaisant* » ne nous paraît pas encourageant.

➤ **Page 23** : 3.7 Niveau de Mise en Œuvre des recommandations des audits passés

N°	Recommandations de l'audit de l'exercice 2017	Commentaire de l'audit 2018	Commentaire du CERSA
01	Actualiser la base de données des fournisseurs	Non fourni. Le Centre a indiqué qu'il reçoit chaque année, une liste de fournisseurs de la part de l'université applicable aussi à tous. Mais le rapport ayant sanctionné la liste reçue de l'université n'a été fournie	En effet, nous obtenons de la PRMP, la liste actualisé chaque année de la base de données des fournisseurs et avons transmis le répertoire de 2018. Ce répertoire est constitué à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt (les preuves sont disponibles). Nous n'avons pas reçu de la PRMP le rapport puisque cela n'était pas de pratique. Nous demanderons à la PRMP de nous transmettre à l'avenir, les répertoires avec des rapports
02	Privilégier les fournisseurs de cette base donnée lors des Demandes de Cotations	Oui les fournisseurs consultés se trouvent dans la base reçue de l'université	
03	S'assurer lors de l'évaluation des offres que l'attributaire dispose des capacités nécessaires pour honorer le marché dans le délai afin d'éviter les ruptures de contrats	Non, les niveaux de qualification prévus aux DAO sont en général moyens voir faibles et les rapports ne montrent pas comment les critères sont respecté	Nous nous assurons systématiquement lors des évaluations des offres que les soumissionnaires remplissent les critères de qualification demandés. D'ailleurs, à plusieurs reprises, des offres sont rejetées pour non-respect des critères de qualification. Pour les critères financiers, nous exigeons que les soumissionnaires aient réalisés un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années au moins égale à 0,5 ou 1 fois le montant de l'offre selon la complexité du marché et une capacité financière au moins égale à 0,5 fois le montant de l'offre. Même à ces niveaux d'exigence jugées faibles, très peu d'entreprise nationales ont l'expérience des marchés d'équipements de recherches académiques et pédagogiques objet de la plupart de nos appels d'offres. Par exemple, pour le Marché relatif à la Fourniture et à l'Installation d'Equipements Zootechniques et Physiologiques pour l'Aménagement de l'Unité Expérimentale du CERSA, seulement deux (02) entreprises

			nationales ont postulées (STEA et TONEGE) et une (01) seule entreprise étrangère.
--	--	--	---

➤ **Page 24** : IV. Recommandations

N°	RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT	COMMENTAIRES DU CERSA
1	Ne plus supprimer les clauses prévues au niveau des DAO type et indiquer au besoin 'Non applicable'	Nous prenons acte de la recommandation.
2	Prévoir au niveau des spécifications techniques, des performances à intervalle au lieu des valeurs fixes	Nous prenons acte de la recommandation. Toutefois nous confirmons que dans la plupart des cas, nous fixons les spécifications techniques en termes d'intervalle, de minimum ou maximum. Mais pour des acquisitions très spécifiques, nous donnons des précisions fermes sur certaines performances afin de s'assurer que l'équipement répondra aux exigences et aux normes expérimentales.
3	Prévoir la fourniture des offres uniquement en monnaie locales pour les AON	Nous prenons acte de la recommandation. Toutefois nous confirmons que nous exigeons systématiquement dans les appel d'offres nationaux que les Soumissionnaires expriment les prix de leur offre dans la monnaie du pays de l'Acheteur qui est le franc CFA. Pour les appel d'offres internationaux, nous convertissons lors de l'évaluation des offres les prix en monnaies étrangères en F CFA selon le taux de convertibilité de la BCEAO du jour indiqué dans le dossier d'appel d'offres.
4	Prévoir le règlement des litiges par des institutions uniquement locales pour les AON	Nous prenons actes de la recommandation. Toutefois nous confirmons que lors de la conclusion des contrats, nous apportons les précisions nécessaires selon que l'attributaire est une société nationale ou étrangère. Ainsi, nous insérons les mentions suivantes : Pour les nationaux, « <i>L'institution dont la procédure d'arbitrage sera adoptée est : La Cour d'Arbitrage du Togo (CATO)</i> ». Pour les étrangers, « <i>Tout litige résultant de ce Marché sera résolu in fine par application des Règles de conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, par un ou plusieurs arbitres</i> ».

		<i>désignés conformément aux dites Règles. »</i>
5	Prévoir des critères de qualification de niveau satisfaisant en vue de sélectionner des prestataires de capacité acceptable pour l'exécution des marchés	<p>Pour les critères financiers, nous exigeons que les soumissionnaires aient réalisés un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années au moins égale à 0,5 ou 1 fois le montant de l'offre selon la complexité du marché et une capacité financière au moins égale à 0,5 fois le montant de l'offre. Même à ces niveaux d'exigence jugées faibles, très peu d'entreprise nationales ont l'expérience des marchés d'équipements de recherches académiques et pédagogiques objet de la plupart de nos appel d'offres. Par exemple, pour le Marché relatif à la Fourniture et à l'Installation d'Equipements Zootechniques et Physiologiques pour l'Aménagement de l'Unité Expérimentale du CERSA, seulement 02 entreprises nationales ont postulées (STEa et TONEGE).</p> <p>Concernant les exigences de marchés similaires, nous fixons le nombre de marchés similaires à au moins 02 marchés sur les 05 dernières années. Mais dans des cas exceptionnels, nous fixons le nombre à 1 marché similaire, c'est le cas du marché sur les chambres climatiques, marché très complexe dont la fréquence de réalisation dans 5 ans, est presque nulle. C'est d'ailleurs la première fois que ce type de marché est envisagé ici au Togo.</p>
6	Vérifier les critères de qualification uniquement pour les soumissionnaires évalués moins disant	Nous prenons acte de cette recommandation. Toutefois, nous confirmons que nous vérifions systématiquement les critères de qualification pour tous les soumissionnaires dont les offres sont retenues à l'issue de l'évaluation financière ceci dans le souci d'éviter de convoquer à nouveau la commission d'évaluation des offres au cas où pour une raison quelconque, l'attributaire provisoire devrait être remplacé.
7	Vérifier la conformité et la validité des pièces administratives des prestataires avant leur consultation lors des DC	Nous prenons acte de la recommandation. Toutefois, nous faisons remarquer que les fournisseurs ne donnent souvent suite pour ces pièces et notamment pour le quitus fiscal et le quitus social que lorsqu'ils sont clairement engagés dans une procédure. Nous lançons en début d'année un avis à manifestation d'intérêt pour la constitution du répertoire des prestataires de l'Université de Lomé. Mais comme la durée de validité des pièces administratives est relativement

		courte, c'est pour cette raison que nous en demandons encore lors des consultations restreintes.
8	Respecter les critères de comparaison des offres prévues au DAO	Nous respectons systématiquement les critères de comparaison des offres tels qu'ils sont fixés dans les DAO. Toutefois, nous ferons davantage attention pour éviter toute déviation si cela devrait arriver.
9	Fournir dans les rapports d'évaluation, les détails du respect des critères de qualification par les attributaires	Nous prenons actes de la recommandation. Toutefois, nous confirmons que la post qualification est systématiquement faite. Lorsque le critère est respecté, nous mettons la mention « <i>Conforme</i> » ou « <i>OK</i> ».
10	Faire respecter les délais de fourniture des garanties de bonne exécution par les attributaires	Nous nous conformons au code des marchés publics en exigeant systématiquement les garanties de bonne exécution dès les notifications définitives et les obtenons dans les délais de 28 jours calendaires à compter de la date de notification du marché approuvé. Dans tous les cas, aucun paiement ne se fait sans que la garantie de bonne exécution ne soit constituée par le fournisseur comme l'exige le code des marchés publics du Togo (Article 90).
11	Publier périodiquement les résultats des DC	Nous prenons acte de la recommandation. Toutefois, nous publions sur le site web du CERSA, les documents concernant les marchés et notamment les résultats des demande de cotation
12	Restituer les garanties d'offres aux soumissionnaires	Nous restituons les garanties de soumission aux soumissionnaires soit par lettre soit par décharges sur copie du document. Ces preuves sont disponibles.
13	Assurer une planification cohérente de l'ensemble des activités du Projet afin d'éviter les retards dans l'exécution des marchés	Nous prenons actes de la recommandation. Toutefois, nous faisons remarquer que des aléas parfois hors de notre contrôle surviennent et perturbent la mise en œuvre cohérente de nos activités. A titre d'exemple, les travaux de construction du laboratoire du CERSA démarré en juillet 2017 pour une durée de 6 mois, ne sont toujours pas achevés faute dans un premier temps de la défaillance en cours d'exécution de la première entreprise et dans un second temps, de la non disponibilité au Togo et même dans les pays voisins de certains matériaux indispensables.

14	Sensibiliser les acteurs pour le respect des délais de mise en œuvre des différentes étapes des procédures de passation de marchés	<p>Nous prenons actes de la recommandation.</p> <p>Nous informons que la Représentante résidente de la Banque mondiale et ses collaborateurs (les différents spécialistes ne ménagement aucun effort pour nous accompagner sur cet aspect de sensibilisation et d'interpellation.</p>
15	Appliquer les pénalités de retard en cas de non-respect des délais par les titulaires de marchés	<p>Nous prenons acte de la recommandation</p> <p>Toutefois, nous confirmons que nous appliquons les pénalités de retard en cas de non-respect des délais par les titulaires des marchés. Sur les marchés antérieurs, nous avons cumulé en termes de pénalités, près de 40 millions de F CFA.</p> <p>Sur les marchés de 2018, nous avons mis en attente d'exécution, la plupart des marchés pour tenir compte de l'évolution des travaux de construction du laboratoire mais aussi du niveau de la trésorerie.</p> <p>Au début de l'année 2018, le volume total des impayés est de plus d'un milliard (1 000 000 000) de F CFA. Il fallait impérativement réduire considérablement le niveau de cette dette avant de commencer par donner les ordres d'exécution des marchés approuvés.</p> <p>Au fur et à mesure que la contrainte financière s'assouplissait, une nouvelle difficulté est née, la défaillance de l'entreprise chargée des gros œuvres du laboratoire du CERSA qui doit abriter la plupart des équipements.</p> <p>Nous étions obligés de résilier ce marché avec toutes ses conséquences à savoir la demande de paiement de la garantie de bonne exécution, la demande de paiement de la partie de l'avance de démarrage non remboursée, la prise en compte des pénalités de retard dans le décompte général. Les preuves de ces actions sont disponibles.</p> <p>La mise en attente d'exécution de certains marchés a rallongé considérablement les délais d'exécution des marchés. Nous prenions soin, de mentionner dans les lettres de notification des marchés approuvés que l'ordre d'exécution sera donné ultérieurement.</p> <p>Dans l'ensemble, les soumissionnaires ont respecté leur délai de livraison avec cependant quelques semaines de retard.</p>

		<p>Lorsque les retards deviennent importants, nous exigeons des preuves écrites des motifs de retard.</p> <p>Pour rappel, le projet fonctionne sur la base des indicateurs de décaissement et il y a des moments où les ressources financières disponibles sont très inférieures aux engagements.</p>
16	Elaborer des PV de réception détaillés en référence aux contrats	Nous prenons acte de la nécessité d'élaborer des PV de réception suffisamment détaillés
17	Elaborer un plan de mise en œuvre des recommandations	Nous prenons acte de la recommandation